RECHERCHES

SUR LES CONTES

Des Mille et une Nuits.



De l'Imprimerie d'Éverat,
rue du Cadran, n° 16.

Recherches

SUR

L'ORIGINE DU RECUEIL DE CONTES

INTITULÉ

Les Mille et une Nuits.

MÉMOIRE LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, LE 31 JUILLET 1829.

Par M. le Baron Sylvestre de Sacy.

La littérature orientale n'offre assurément aucun ouvrage qui ait reçu en Europe un accueil plus favorable que les *Fables de Bidpai*, et les contes des *Mille et une Nuits*. Quel est en effet le livre qui ait été traduit dans un plus grand nombre de langues, et qui ait

en plus de lecteurs que ces recueils de contes, et surtout le dernier, dont s'est amusée notre enfance, et qui, dans un âge plus grave et plus sérieux, nous offre encore bien souvent un délassement et un remède contre l'ennui? Que l'on nous vante l'antiquité et la sagesse des lois de Menou, la grave et sentencieuse obscurité des livres sacrés de la Chine, l'éloquence majestueuse et plus qu'humaine de l'Alcoran, la divine épopée de Valmiki, les chants sublimes d'Homère lui-même, ou les célestes méditations de Platon; aucun de ces monumens de l'esprit humain ne saurait rivaliser, sous le rapport dont il s'agit, avec deux livres qui pourtant n'ont produit dans le monde aucune révolution, et qui n'ont ni fait couler le sang, ni armé secte contre secte, nation contre nation.

La fortune de ces deux livres, semblable sous ce rapport général, offre pourtant des différences notables. Le premier, comme les pyramides d'Égypte, semble avoir lassé les efforts destructifs des siècles : sa patrie primitive est connue, on pourrait croire que la date de sa composition remonte à l'origine des temps historiques. Il y a plus de douze siècles qu'un puissant monarque de la Perse prodiguait ses trésors pour le dérober à l'Inde, dont les souverains le conservaient avec une religieuse jalousie, comme l'un des plus précieux et des plus antiques joyaux de leur couronne. Et depuis ce temps, partout où la connaissance en est parvenue, dans l'Asie comme en Europe, il a été accueilli avec le même empressement par les savans et par le vulgaire, par les hommes de toutes les croyances, Hébreux, chrétiens ou musulmans. Dans les plus beaux siècles de la littérature de l'Europe, des écrivains célèbres n'ont point dédaigné de lui emprunter quelques apologues, et de s'enrichir de ses dépouilles. Ajoutons qu'à bien des égards, les Fables de Bidpai ne sont point indignes de l'attention du philosophe, du moraliste, et même de l'homme d'État.

L'autre livre, les *Mille et une Nuits*, sans avoir jamais occupé une place distinguée dans la littérature de l'Orient; incapable même, par le style dans lequel il est écrit, de prendre rang entre les modèles de l'éloquence et du bon goût; inconnu parmi nous jusqu'au siècle qui a précédé celui où nous vivons; n'offrant aucun

but moral ou philosophique; contant, enfin, uniquement pour le plaisir de conter, a, en quelques années, rempli l'Europe de sa renommée. Son succès, croissant de jour en jour, n'a rien souffert des caprices de la mode, ni du changement de nos habitudes. Le drame de Schiller a pu supplanter la tragédie surannée de Sophocle et de Corneille; un déluge d'indigestes souvenirs, ou frivoles, pour ne rien dire de plus, ou recueillis et rédigés sous l'influence des passions, imposer silence à l'impartiale et sévère muse de l'histoire; la science des Bodin et des Montesquieu, l'art des Sully et des Colbert, devenus le domaine de tous, et désormais sans mystères, remplacer, dans nos écrits comme dans nos salons, l'enjouement et la gaîté : les *Mille et une Nuits* ont toujours eu des éditeurs et des lecteurs, et l'on n'a jamais cessé de redemander à l'Orient ce qui manquait à cette longue suite de contes. Bien plus, leur nom magique a servi d'escorte et de convoi à une prodigieuse importation de marchandises de contrebande, sans que les *Mille et une Nuits* aient rien perdu de leur popularité et de leur faveur.

Cette haute réputation, et le nom des hommes qui n'ont point dédaigné de consacrer à ce recueil une partie de leurs savantes veilles, ont pu me servir d'excuses auprès de l'Académie, lorsque j'ai hasardé de lui soumettre quelques recherches sur l'histoire de ce livre. L'accueil que cette savante compagnie avait fait précédemment à mes recherches historiques et critiques sur les Fables de Bidpai, a aussi contribué à m'inspirer la hardiesse de lui présenter ce nouveau travail. Peut-être est-ce à la loi que je m'étais imposée d'en écarter tout ce qui n'aurait été qu'amusant ou frivole, que j'ai été redevable de la bonté avec laquelle elle a bien voulu m'entendre. Mais en sera-t-il de même de l'honorable assemblée devant laquelle je dois exposer aujourd'hui les résultats d'une discussion de pure critique littéraire? Ce qui m'a valu l'indulgence de l'Académie, n'est-ce pas précisément l'écueil que je devrais éviter avec le plus de soin? et un conte inédit des *Mille et une Nuits*, si j'avais eu le bonheur d'en découvrir ou d'en improviser quelqu'un, ne vaudrait-il pas mieux que les conjectures les plus plausibles sur l'origine de ce recueil, la nation à laquelle l'honneur en est dû, le

siècle auquel il appartient? Toutefois je dois me soumettre aux ordres de l'Académie, et puisqu'il ne me reste que la ressource de ne point abuser de l'indulgence de l'assemblée, je vais me hâter d'entrer en matière.

L'Inde était incontestablement la patrie des Fables de Bidpai : cette vérité était établie, et par des traditions historiques qu'une sage critique ne devait pas rejeter, et par un assez grand nombre de traits empreints dans le livre lui-même. Peut-être est-ce là, sans qu'on s'en soit bien rendu raison, le premier motif qui a suggéré l'idée de chercher aussi dans l'Inde l'origine des *Mille et une Nuits*, et de leur attribuer, comme à cet autre recueil d'apologues, une haute antiquité. Cette opinion cependant n'a été mise en avant que depuis quelques années. Elle ne s'était présentée ni à Galland, qui le premier a fait connaître en Europe les *Mille et une Nuits*, ni à celui des membres de cette Académie qui, pour se délasser de travaux plus sérieux, a enrichi de deux volumes de nouveaux contes l'édition qu'il en a donnée en 1806. Le premier traducteur, dans son épître dédicatoire à Mme la marquise d'O, fille de M. de Guillcrague, avait attribué tout simplement ce recueil à *un auteur arabe inconnu*. M. Caussin de Perceval, bien éloigné d'en chercher l'origine dans des âges reculés, se croyait autorisé à leur donner tout au plus trois à quatre siècles d'antiquité. Et quoiqu'on puisse élever des doutes légitimes sur le fait qui sert de fondement à son opinion, il faut reconnaître qu'elle pourrait être justifiée, ne fût-ce que par le style vulgaire et nécessairement assez moderne dans lequel l'original de ce recueil est écrit. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que deux savans, l'un Français, l'autre Autrichien, ont prétendu avoir trouvé des preuves incontestables de la haute antiquité des *Mille et une Nuits*, et en même temps se sont cru autorisés à en attribuer la première rédaction à l'Inde, ou du moins à la Perse, antérieurement à la soumission de cet empire aux successeurs de Mahomet. M. Langlès, dont les travaux ont eu le plus ordinairement pour objet l'Inde et les monumens de ses arts et de sa littérature, est le premier qui ait émis publiquement cette opinion; et le savant M. de Hammer, connu par un

nombre presque infini d'ouvrages relatifs à l'histoire et à la poésie des Arabes, des Persans et des Turcs, qui, de son côté, avait conçu la même idée de la patrie primitive et de l'âge de ce recueil, n'a point cessé depuis ce temps, toutes les fois que ses travaux scientifiques lui en ont fourni l'occasion, de revenir sur cette question, et de développer les argumens sur lesquels il établit cette double assertion.

M. Langlès avait présenté d'une manière assez superficielle quelques-unes des raisons qu'il alléguait en faveur de son système, et avait répondu encore plus faiblement aux objections dont il sentait bien que ce système était susceptible. Un nouvel éditeur de la traduction des *Mille et une Nuits*, entraîné sans doute par l'autorité de celui dont il était le disciple et l'admirateur, a voulu suppléer au silence de M. Langlès, et il a prétendu que ces contes mêmes fournissaient des preuves intrinsèques d'une origine étrangère aux Arabes. Et, d'un autre côté, M. de Hammer, qui ne pouvait ni ne voulait se dissimuler les objections qui naissaient en foule contre l'opinion qu'il défendait, s'est attaché à atténuer ces objections à force de concessions; mais, qu'il nous soit permis de le dire avec franchise, il nous semble qu'en abandonnant ainsi toutes les avenues et les ouvrages extérieurs de la place qu'il avait à défendre, il s'est mis hors d'état d'obtenir une capitulation honorable, telle qu'on aimerait à l'accorder à ses talens si distingués et à sa haute réputation.

Comme j'ai le plus grand intérêt à être court, et que d'ailleurs je n'ai affaire qu'aux opinions et non aux personnes, je vais présenter en un seul résumé les preuves qu'on fait valoir pour ôter aux Arabes l'honneur d'être les inventeurs de cette espèce de cycle mythologique ou plutôt romanesque, et pour en reporter l'origine à une époque antérieure à l'islamisme.

Le premier argument, et j'oserais dire le seul qui ait réellement quelque valeur et qui mérite une réfutation sérieuse, se tire d'un passage remarquable d'un historien arabe, justement célèbre, qui écrivait, comme on n'en peut douter, vers l'an 336 de l'ère mahométane, 947 de Jésus-Christ. Dans ce passage, dont il me suffit

de donner ici la substance, Masoudi, c'est le nom de cet historien, parlant des récits merveilleux qui avaient cours de son temps sur certains monumens et certains personnages appartenant à l'histoire des Arabes avant Mahomet, assure que, dans l'opinion de quelques personnes, ce sont là autant de fables et de récits romanesques, *semblables à ceux qu'on nous a traduits*, dit-il, *des langues persane, indienne et grecque, tels par exemple que le livre intitulé* LES MILLE CONTES. *C'est*, ajoute-t-il, *le livre qu'on appelle communément* LES MILLE NUITS, et *qui contient l'histoire du roi, du vizir, de la fille du vizir, et de la nourrice de celle-ci; les noms de ces femmes sont Schirzad et Dinarzad.*

Il y a entre les divers manuscrits de l'ouvrage duquel ceci est tiré, quelques différences qu'il est nécessaire de faire observer.

Au lieu de : *c'est le livre qu'on appelle communément* LES MILLE NUITS, on lit dans quelques exemplaires : LES MILLE ET UNE NUITS; et au lieu de l'*histoire du vizir, de sa fille et de la nourrice de celle-ci*, les autres exemplaires portent : l'*histoire du vizir et de ses deux filles*.

A l'appui de ce passage de Masoudi, on observe que, sous les khalifes Haroun-Alraschid et ses deux fils Amin et Mamoun, vers la fin du huitième et le commencement du neuvième siècle de notre ère, la littérature des Arabes s'enrichit de la traduction d'un grand nombre d'ouvrages étrangers, grecs, persans et indiens.

Passant aux preuves intrinsèques que fournissent, dit-on, les *Mille et une Nuits* de leur origine indienne ou persane, on fait observer que l'intervention des génies, qui figurent si souvent dans ce recueil de contes, caractérise une source indienne. C'est, dit-on, au système théologique de l'Inde qu'appartiennent ces êtres fantastiques, inférieurs aux dieux, et sujets à toutes les fragilités de l'espèce humaine, sans toutefois avoir un corps capable de tomber sous nos sens. C'est dans l'Inde qu'il faut chercher ces êtres d'une nature mystérieuse, les sylphes malfaisans qui n'emploient leur pouvoir surnaturel qu'au détriment de l'homme, et les bonnes fées dont il ne réclame point en vain l'assistance.

De plus, c'est encore à l'Inde qu'appartiennent certains usages

sur lesquels se fonde l'intrigue de ces récits, et qu'en conséquence le traducteur arabe n'a pas pu totalement effacer, pour substituer les mœurs de son pays aux mœurs indiennes.

Les noms mêmes des principaux personnages qui figurent dans l'aventure qui sert de cadre à cette multitude de récits, s'ils ne sont pas indiens, ont pour patrie la Perse ancienne, et il est naturel d'en conclure que c'est par l'intermédiaire des Persans que la littérature arabe s'est enrichie de ce produit étranger.

Enfin, on assure que, si l'on voulait en prendre la peine, on ferait voir aisément que, malgré tous les efforts du traducteur arabe, il est encore resté dans ces contes une multitude de traits qui rappellent les productions, la topographie et la zoologie de l'Hindoustan, ou de l'île de Ceylan, ou des îles de l'archipel indien; mais il faut que le lecteur se contente de cette assertion générale, puisqu'on a cru inutile de la justifier par aucun exemple.

Ces argumens, malgré la confiance avec laquelle ils sont présentés, laissent cependant apercevoir l'endroit faible du système. On a prévu l'objection que ferait naître à chaque page le tableau de la religion, des coutumes, des lois, des mœurs, du luxe, de l'étiquette des cours de Bagdad ou du Caire, et au lieu de la discuter et de se mesurer corps à corps avec un adversaire si redoutable, on a espéré lui échapper, en mettant tout cela sur le compte du traducteur arabe. Cependant il ne fallait que lire quelques pages des *Mille et une Nuits* pour sentir que l'objection n'était pas si méprisable que les auteurs de ce système feignaient de le croire. Aussi le savant allemand, qui n'a point voulu devoir son triomphe à une retraite précipitée, a-t-il employé, pour arracher aux adversaires de son système une arme si formidable, d'adroites concessions. D'abord il a un peu rapproché la patrie de ces contes, qui furent, suivant lui, composés pour l'amusement d'un roi de la Perse orientale. Ensuite il admet que ce recueil, en passant, d'âge en âge, par les mains de plusieurs écrivains arabes, a été surchargé d'un grand nombre de pièces d'origine arabe, et de toute sorte de formes et de couleurs. Au milieu de cet assemblage si hétérogène de nouvelles, de contes et d'anecdotes, de diverses époques et de dif-

férens styles, l'ancien fond des *Mille et une Nuits* s'est trouvé réduit à n'être que la plus petite partie du recueil. Des ouvrages anciens, originaires de la Perse ou de l'Inde, mais tout-à-fait étrangers aux *Mille et une Nuits*, y ont été intercalés. Ce n'est pas tout: ce qu'elles contiennent de matériaux plus récens et d'origine purement arabe, est encore incomparablement plus grand. Les nouvelles dans lesquelles le khalife Haroun, le contemporain de Charlemagne, joue un si grand rôle, ne peuvent y avoir été ajoutées que deux siècles au moins après la mort de ce prince, puisque le narrateur en parle comme d'une époque passée depuis long-temps. Ailleurs il est fait une mention expresse d'un sultan égyptien dont le règne répond à la seconde moitié du treizième siècle de l'ère chrétienne, d'où il résulte, toujours suivant M. de Hammer, que le dernier remaniement ou la dernière édition du recueil ne peut pas être portée à une époque plus reculée que le commencement du quatorzième siècle. Plusieurs anecdotes qui s'y trouvent mêlées sont même évidemment d'une époque encore plus rapprochée. « Si » donc, conclut ce savant, on ne saurait déterminer que d'une » manière vague la date de la rédaction arabe des *Mille et une* » *Nuits*, on peut indiquer avec bien plus de précision l'Égypte » comme la patrie de cette édition augmentée et retouchée, car » les mœurs, les usages, les circonstances locales, la langue, tout, » en un mot, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, porte l'empreinte » de ce pays. »

Après de tels aveux, est-il besoin de réfuter un système dont on a cherché à couvrir la faiblesse par de si larges concessions? Ne suis-je pas autorisé à demander ce que sont donc devenus ces contes indiens ou persans qui faisaient le fond de l'ouvrage original, et qui, pour remplir mille nuits, devaient nécessairement former un recueil au moins égal à celui que nous connaissons, surtout si, comme tous les critiques en tombent d'accord, les *Sept Voyages de Sindbad le marin* et l'histoire du *roi, de son fils, de la marâtre et des sept vizirs*, sont des interpolations tout-à-fait étrangères aux *Mille et une Nuits?* Qu'on ait augmenté et même surchargé une pareille collection, où il y a bien des matières de mauvais

aloi mêlées à des métaux précieux, on le conçoit facilement. Mais que d'un recueil qui, à la plus brillante époque de la littérature musulmane, aurait été jugé digne d'être traduit de l'indien ou du persan en arabe, on ait peu à peu éliminé tout ce qui faisait le fond de l'ouvrage, pour y substituer des contes souvent insipides, tels que celui de la *belle Teweddond*, et quelques autres dont les nouveaux éditeurs n'ont pas craint de se servir pour arriver au nombre indiqué par le titre du recueil, voilà ce qui est tout-à-fait paradoxal. Encore, du moins, si la peinture des mœurs, des opinions, des usages, nous ramenait de temps à autre à une époque antérieure à l'islamisme; si, comme on l'a avancé contre toute évidence et sans essayer de le prouver, les scènes de la nature, le règne animal ou végétal, les accidens géographiques ou atmosphériques, nous transportaient nécessairement hors des contrées musulmanes, nous pourrions croire que, par des altérations ou des interpolations maladroites, des plagiaires arabes se seraient fait honneur des fruits du génie persan ou indien. Mais on n'a pas cette ressource. On est contraint d'avouer que les mœurs, les usages, les circonstances locales, tout, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, porte l'empreinte de l'Égypte. Enfin peut-être le style, la pureté du langage, la richesse des figures, nous autoriseront-ils à rapporter la composition de ce recueil à une époque antérieure à la décadence de la littérature chez les Arabes. Rien de tout cela : l'ouvrage est écrit dans un langage vulgaire, dans un style qui montre toutes les traces de la décadence, et trahit une rédaction moderne dont l'Égypte est la patrie. Et, malgré tout cela, on persiste à soutenir que Masoudi, qui écrivait il y a près de neuf siècles, trente ou quarante ans avant la fondation du Caire, dont il est souvent fait mention dans ces contes, a connu ce recueil, et en a parlé. De bonne foi, que penser d'une semblable assertion?

Ne croyant pas devoir me contenter de l'argument tiré des aveux de ceux que je combats, j'ai recueilli et mis sous les yeux de l'Académie une multitude de passages que je dois supprimer aujourd'hui : il me suffit de dire qu'ils fournissent des preuves directes et en grand nombre, que presque tous les acteurs de ces contes sont

des musulmans; que la scène des événemens est le plus souvent sur les bords du Tigre, de l'Euphrate ou du Nil; que les sciences réelles ou fantastiques dont il y est question, sont celles dont les Arabes se font honneur; que les génies sont ceux de la mythologie arabe, modifiés par les préjugés musulmans, et toujours tremblans au seul nom de Salomon; que les religions connues de l'auteur ne sont jamais autres que l'islamisme, le christianisme, le judaïsme et le magisme; enfin, qu'on y parle de Moïse, de David, d'Asaf, personnages certes parfaitement inconnus aux sages de l'Inde et de la Perse, avant l'introduction du mahométisme dans ces contrées. A-t-on recours à des opérations magiques? On y emploie *le nom ineffable*, emprunt évidemment fait aux Juifs, et des instrumens sur lesquels sont gravés des caractères hébreux. En un mot, j'en ai conclu qu'il me suffisait de dire aux partisans du système que j'attaque : Prenez les *Mille et une Nuits*, et tous les supplémens dont on les a dotées; si vous y trouvez seulement une dixaine de passages qui ne puissent appartenir qu'à l'Inde, ou bien à la Perse, telle qu'elle était avant l'islamisme, je consens à admettre tous les résultats que vous tirez du passage de Masoudi.

Voudrait-on faire valoir les mentions fréquentes de l'Inde, de la Chine, ou des contrées situées au-delà de l'Oxus, qui se rencontrent dans les *Mille et une Nuits ?* Mais c'est là précisément ce qui prouve que l'auteur n'était ni Indien, ni Persan, pas plus qu'il n'était Chinois. N'est-il pas évident qu'il n'a introduit, dans le conte qui sert de cadre à tous ses récits, quelques noms persans; qu'il n'a mis en scène des rois persans ou tartares, et des acteurs de ces mêmes nations; enfin, qu'il n'a placé quelquefois ses personnages dans la Chine, les Indes, Caschgar et Samarcande, que pour dépayser les lecteurs, en les transportant loin des contrées qui leur étaient connues, et se donner ainsi plus de liberté de feindre et d'inventer à son gré, sans d'ailleurs se mettre en peine le moins du monde de ménager les vraisemblances? Pour en donner un exemple, l'ogresse de la quinzième nuit, qui veut s'emparer du jeune prince égaré dans le désert pour le dévorer, et qui n'est autre qu'un de ces êtres malfaisans que les Arabes nomment *goul*, se

dit, pour tromper celui dont elle veut faire sa victime, *fille d'un roi des Indes*. Certes, si ce conte eût été écrit dans l'Inde, elle se serait dite princesse de la Chine, ou bien fille d'un scheikh arabe ou d'un roi de Syrie.

Maintenant il est naturel qu'on me demande ce que je fais du passage de Masoudi. J'observe d'abord que ce passage a été altéré, puisqu'il offre deux variantes assez graves. Je ne conteste point que cet historien n'ait connu un roman persan intitulé *les Mille Contes*, et que ce roman n'eût été traduit en arabe, peut-être comme les Fables de Bidpai, sous le khalifat de Mamoun. Je suis encore très-disposé à admettre que les premiers personnages de l'aventure principale du roman étaient un roi, son vizir, la fille du vizir et la nourrice de celle-ci, ou même, si l'on veut, *les deux filles du vizir*, quoique cette dernière leçon me paraisse très-suspecte. Quant à ces mots : *et c'est là le livre qu'on appelle* LES MILLE NUITS, peut-être bien ne sont-ils qu'une interpolation, toutefois je consens encore à les attribuer à Masoudi; mais ce que je regarde comme certain, c'est que Masoudi a écrit LES MILLE NUITS, et non LES MILLE ET UNE NUITS. Cette nuit de plus est assurément due aux copistes, qui ont cru que ce passage devait s'appliquer aux *Mille et une Nuits* qu'ils connaissaient, et je pense que c'est par la même raison qu'ils auront substitué *les deux filles du vizir*, à ce que Masoudi avait dit : *la fille du vizir et la nourrice de celle-ci*. Et, pour le dire en passant, il eût été bien plus convenable, surtout dans les mœurs de l'Orient, que la fille du vizir, tandis qu'elle partageait la couche du roi, eût auprès d'elle une duègne que sa sœur. Tout ce qu'on peut conclure du texte de Masoudi, c'est qu'il a existé sous le nom de *Milles Contes* un livre originairement persan ou indien, puis traduit en arabe, que nous ne connaissons pas, et duquel peut-être l'auteur des *Mille et une Nuits* aura emprunté les noms de ses principaux personnages.

Je terminerai par un simple exposé, dégagé de toute discussion, de ce qu'on peut dire, suivant moi, de plus vraisemblable sur l'histoire du livre qui a été l'objet de ces recherches.

Il me paraît qu'il a été originairement écrit en Syrie, et dans le

langage vulgaire; qu'il n'a jamais été achevé par son auteur, soit que la mort l'en ait empêché, ou par toute autre raison; que, dans la suite, les copistes ont cherché à le compléter, soit en y insérant des nouvelles qui étaient déjà connues, mais qui n'appartenaient pas à ce recueil, comme les *Voyages de Sindbad le marin*, et le *Livre des Sept Vizirs*, soit en en composant eux-mêmes avec plus ou moins de talent, et que de là naît l'extrême variété qu'on a observée entre les divers manuscrits de ce recueil; que telle est aussi la raison pour laquelle les manuscrits ne sont point d'accord sur le dénouement, dont il existe deux récits très-différens; que les contes ajoutés l'ont été à différentes époques et peut-être en diverses contrées, mais surtout en Égypte; enfin, que la seule chose qu'on puisse affirmer avec beaucoup de vraisemblance, sur l'époque de la composition de ce livre, c'est qu'il n'est pas fort ancien, comme le prouve le langage dans lequel il est écrit, mais que toutefois, lorsqu'il a été rédigé, on ne connaissait point encore l'usage du tabac et du café, puisqu'il n'y en est fait aucune mention : car l'auteur ne montre pas assez de respect pour les vraisemblances, pour qu'on puisse supposer qu'il aurait évité de faire présenter à ses personnages des pipes ou des tasses de café, afin de ne pas compromettre l'honneur de ses récits par quelques légers anachronismes. Cette observation reporterait la composition de ce recueil au moins au milieu du neuvième siècle de l'égire, et il compterait ainsi environ quatre cents ans d'existence.